Image not found or type unknown

Indemnites pour conges payes

Par **vivi1972**, le **19/08/2009** à **22:48**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est normale d'etre deduit de conges payes sur une base salariale à 100% alors que j'ai rempris le travail à temps partiel pour un 80 %.
Mon ancien salaire etait de 2227 € brut(prime anciennete incluse) et maintenant il est de 1817 € (prime ancienneté incluse et majoré depuis).
J'ai pris 3 semaines de congés du 06/07 au 25/07 qui m'ont été payé à 1278 € brut par un organisme qui gére nos congés mais mon employeur l'a completé en deduisant cette somme de mon nouveau salaire qui est de 1817 € soit un complement de 539 € brut.
Est-il normale de deduire des congés pour lequel j'ai cotisé à 100% d'un salaire à 80 %.Je pensais que durant ma période de congés je toucherais en salaire un peu plus qu'un 80%.
J'espère m'etre fait comprendre et avoir des reponses.
Merci et à bientôt
Quelqu'un saurait-il m'aider ? Ou peut-être que je devrais m'exprimer autrement ?Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés